

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1033

25 avril 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l.	49541	Imm. Lux S.A.	49546
Adiutrix S.A.	49553	Indchem Participations S.A.	49550
Agro Process S.A. Holding	49538	Karelia S.A.	49566
Alvida S.A.	49550	Lomax Sàrl	49547
Amega S.A.	49548	Luce Holding S.A.	49538
A.M.S. Administrative and Management Services	49544	Lutece Holding SA	49551
Anicet Alexandre Holding S.A.	49550	Merendal Corporation S.A.	49584
ARS Family Office S.A.	49538	Mirror Tre	49543
A.R.S. Holding S.A.	49538	Morellia S.A.	49550
Beau Soleil Invest S.A.	49540	Nylof	49546
Blueprint Invest S.A.	49570	Optima Luxembourg S.A.	49552
Bringar Investments S.A.	49560	Paganini Holding S.A.	49584
Candy-Lux S.A.	49539	Pauillac S.A.	49546
Carbofin S.A.	49538	PIEffe S.A.	49557
Casochri Holding S.A.	49550	PIN Express AG	49543
Continental Real Estate Company	49539	PIN Mail AG	49542
Cuauhtemoc S.A.	49554	"Q.B.M. Consultants" Sàrl	49548
Dispalux	49551	Reis S.A.	49547
Echelle S.A.	49562	Relight Holding S.A.	49547
ENB Topco 1 S.à r.l.	49539	Restate S.A.	49548
Energie 5 Holding S.A.	49542	Restaurant le Bohey S.A.	49539
Etablissement Jeannot Erpelding Sàrl	49540	Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Euro- pas	49575
Euromedica Finance No. 1 S.A.	49549	Sestante 2 S.à r.l.	49541
Felicity Luxembourg II S.à r.l.	49539	Seven Mills S.A.	49545
Fides (Luxembourg) S.A.	49540	Simm S.A.	49541
Fiducenter S.A.	49547	Slavex Holding S.A.	49551
Financière St. Vincent S.A.	49554	Slavex Holding S.A.	49575
Foujere Investissements S.A.	49548	Soma Investments S.A.	49549
Germalux Investment I Sàrl	49540	Sorephar S.A.	49545
Grifinvest S.A.	49560	Synthèses Financières S.A.	49551
Groupement des Inspecteurs de l'Enseignement primaire	49544	Toitures Powel S.à r.l.	49549
		Yusp S.A.	49553

Agro Process S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 24.177.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008046166/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09012. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Carbofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 47.207.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2008046168/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08989. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Luce Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 33.481.

Messieurs John SEIL et Luc HANSEN ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs en date du 19 mars 2008 et AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes en date du 19 mars 2008.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008046210/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**ARS Family Office S.A., Société Anonyme,
(anc. A.R.S. Holding S.A.).**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 107.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 avril 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008046346/2724/14.

(080050800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Continental Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.098.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008046367/5770/12.

(080050376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Restaurant le Bohey S.A., Société Anonyme,
(anc. Candy-Lux S.A.).**

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 94.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 27 mars 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008046365/2724/14.

(080050794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

ENB Topco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.884.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008046368/5770/12.

(080050393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la société

L'Assemblée Générale décide:

de transférer le siège social de la société du 11B, bld Joseph II, L-1840 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signatures

Gérant A / Gérants B

Référence de publication: 2008045871/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Germalux Investment I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.088.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 19 mars 2008

L'Assemblée Générale décide:

de transférer le siège social de la société du 11B, bld Joseph II, L-1840 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signatures

Gérant A / Gérants B

Référence de publication: 2008045874/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Beau Soleil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.966.

—
Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046150/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07627. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.469.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008046146/220/12.

(080049736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2008.

Etablissement Jeannot Erpelding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3640 Kayl, 30, rue du Faubourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.914.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, société civile

L-3206 ROESER - B.P. 11

Signature

Référence de publication: 2008046503/2503/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00896. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Borchette.
R.C.S. Luxembourg B 122.625.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV (FIS), der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft, vom 28. Februar 2008, geht folgendes hervor:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 01. März 2008 vom bisherigen Sitz in 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, nach 2, rue Borchette, L-1246 Luxembourg verlegt.

2. Herr Tim Lasys, geschäftsansässig in 28-38 Zeughausstraße, D-50667 Köln, Deutschland, ist mit Wirkung zum 29. Februar 2008, als Geschäftsführer der Gesellschaft ausgeschieden.

3. Herr Lars Lehmann, geschäftsansässig in 28-38 Zeughausstraße, D-50667 Köln, Deutschland, wurde mit Wirkung ab dem 29. Februar 2008 für unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. März 2008

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008046425/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05744. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Simm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.971.

Il est porté à la connaissance de tous:

- INTERNATIONAL FIDUCIARY Trust SA, a démissionné de son poste d'administrateur délégué avec effet immédiat.

- Monsieur Dominique DUBRAY, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Dominique DUBRAY.

Référence de publication: 2008046605/8001/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01716. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Sestante 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.884.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Sestante 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008046599/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00038. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

PIN Mail AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.092.

—
AUSZUG

Aus der Niederschrift der außerordentlichen Generalversammlung vom 23. Januar 2008 geht hervor, dass:

1. der Rücktritt von Herrn Günter THIEL von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats und als Delegierter des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 19. Dezember 2007 zur Kenntnis genommen wurde,

2. die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft von 3 auf 4 erhöht wurde,

3. die Herren:

- Hans-Joachim ZIEMS, Unternehmensberater, geboren am 13. Februar 1954 in Bochum (Deutschland), geschäftsanässig in D-50677 Köln, Lothringer Strasse 56,

- Horst PIEPENBURG, Rechtsanwalt, geboren am 9. März 1954 in Rees (Deutschland), geschäftsanässig in D-40213 Düsseldorf, Heinrich Heine Allee 20, zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestellt wurden. Die Mandate laufen bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2008.

4. Somit setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus den Herren Horst PIEPENBURG, Hans-Joachim ZIEMS, Ralf GRETENKORD sowie Julian DEUTZ zusammen.

Aus der Niederschrift der Verwaltungsratssitzung vom 23. Januar 2008 geht hervor, dass

1. die Herren:

- Hans-Joachim ZIEMS, Unternehmensberater, geboren am 13. Februar 1954 in Bochum (Deutschland), geschäftsanässig in D-50677 Köln, Lothringer Strasse 56,

- Horst PIEPENBURG, Rechtsanwalt, geboren am 9. März 1954 in Rees (Deutschland), geschäftsanässig in D-40213 Düsseldorf, Heinrich Heine Allee 20,

zu Delegierten (administrateurs délégués) des Verwaltungsrats bestimmt wurden. Die Mandate laufen auf unbestimmte Dauer.

Die Delegierten (administrateurs délégués) des Verwaltungsrats vertreten die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift und sind somit einzelzeichnungsberechtigt.

2. Herr Horst PIEPENBURG, vorbenannt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats der Gesellschaft ernannt wurde.

Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, den 23. Januar 2008.

Pour copie conforme

Für den Verwaltungsrat

Hans-Joachim ZIEMS / Alex SCHMITT

Delegierter des Verwaltungsrats (administrateurs délégués) / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008046916/275/37.

(080051000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.516.

—
Constituée en date du 22 décembre 1995 par-devant M^e Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C no 145 du 23 mars 1996. Le capital a été converti en EUROS en date du 31 octobre 2001, acte publié au Mémorial C no 702 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENERGIE 5 HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008046621/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00367. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

PIN Express AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.089.

—
AUSZUG

Aus der Niederschrift der außerordentlichen Generalversammlung vom 23. Januar 2008 geht hervor, dass:

1. der Rücktritt von Herrn Günter THIEL von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats und als Delegierter des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 19. Dezember 2007 zur Kenntnis genommen wurde,

2. die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft von 3 auf 4 erhöht wurde,

3. die Herren:

- Hans-Joachim ZIEMS, Unternehmensberater, geboren am 13. Februar 1954 in Bochum (Deutschland), geschäftsanässig in D-50677 Köln, Lothringer Strasse 56,

- Horst PIEPENBURG, Rechtsanwalt, geboren am 9. März 1954 in Rees (Deutschland), geschäftsanässig in D-40213 Düsseldorf, Heimich Heine Allee 20, zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestellt wurden. Die Mandate laufen bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2008.

4. Somit setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus den Herren Horst PIEPENBURG, Hans-Joachim ZIEMS, Ralf GRETENKORD sowie Julian DEUTZ zusammen.

Aus der Niederschrift der Verwaltungsratssitzung vom 23. Januar 2008 geht hervor, dass

1. die Herren:

- Hans-Joachim ZIEMS, Unternehmensberater, geboren am 13. Februar 1954 in Bochum (Deutschland), geschäftsanässig in D-50677 Köhl, Lothringer Strasse 56,

- Horst PIEPENBURG, Rechtsanwalt, geboren am 9. März 1954 in Rees (Deutschland), geschäftsanässig in D-40213 Düsseldorf, Heinrich Heine Allee 20,

zu Delegierten (administrateurs délégués) des Verwaltungsrats bestimmt wurden. Die Mandate laufen auf unbestimmte Dauer.

Die Delegierten (administrateurs délégués) des Verwaltungsrats vertreten die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift und sind somit einzelzeichnungsberechtigt.

2. Herr Horst PIEPENBURG, vorbenannt, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats der Gesellschaft ernannt wurde. Zwecks Eintragung und Veröffentlichung im Amtsblatt (Mémorial C) und im Handelsregister.

Leudelange, den 23. Januar 2008.

Pour copie conforme

Für den Verwaltungsrat

Hans-Joachim ZIEMS / Alex SCHMITT

Delegierter des Verwaltungsrats (administrateurs délégués) / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008046917/275/37.

(080050978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Mirror Tre, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.700.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2008

1. L'assemblée générale de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Roberto Perini, résidant au 24 Foro Buonaparte, Milan 20121 (Italie), de son mandat de liquidateur de la Société avec effet immédiat.

2. L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer M^e François Brouxel, résidant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2230 Luxembourg, en qualité de liquidateur de la Société en remplacement de M. Perini.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046552/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

A.M.S. Administrative and Management Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 58.322.

Constituée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 février 1997, acte publié au Mémorial C n^o 305 du 18 juin 1997, modifiée pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 30 janvier 2004, acte publié au Mémorial C n^o 336 du 25 mars 2004.
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008046580/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06607. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

GRIP, Groupement des Inspecteurs de l'Enseignement primaire, Association sans but lucratif.

Siège social: Bertrange,
R.C.S. Luxembourg F 3.752.

Remplacer Art 1^{er} par:

Art. 1^{er}. Le «GROUPEMENT DES INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE», association sans but lucratif, en abrégé «GRIP», est l'organisation professionnelle et syndicale des fonctionnaires, actifs ou retraités, ainsi que des stagiaires de la carrière de l'inspecteur de l'enseignement primaire. L'association a son siège à Bertrange.

Remplacer Art 2 par:

Art. 2. Le GRIP a pour but et action:

- 1) de défendre les intérêts professionnels, sociaux, moraux et matériels de tous les agents et des stagiaires de la carrière de l'inspecteur de l'enseignement primaire;
- 2) de contribuer à la solution de tous les problèmes de la carrière;
- 3) de coopérer, sur le plan national et international avec les organisations de même but et orientation;
- 4) de contribuer, sur les plans pédagogiques et administratifs, à l'optimalisation de la qualité de l'enseignement.

Le GRIP poursuit son objet social en dehors de toute considération d'ordre politique ou idéologique.

Remplacer Art 4 par:

Art. 4. Tout fonctionnaire, actif ou retraité, de la carrière de l'inspecteur de l'enseignement primaire peut devenir membre du GRIP. Le conjoint survivant peut également s'affilier.

Peut également devenir membre du GRIP le candidat-inspecteur admis au stage et le candidat-inspecteur qui remplit toutes les conditions de nomination à la fonction d'inspecteur et qui est chargé de l'inspection de classes primaires.

Le comité prévu à l'article 10 ci-dessous statue sur les demandes en affiliation. L'affiliation implique le respect des dispositions des présents statuts.

Remplacer Art 9 par:

Art. 9. L'assemblée générale, par décision prise à la majorité des voix des membres présents,

- 1) approuve l'ordre du jour, le modifie ou le complète;
- 2) approuve le budget et le compte financier du GRIP;
- 3) fixe la cotisation annuelle des membres, qui ne peut être supérieure à 50€ au N.I.100;
- 4) statue sur le programme d'action proposé par le comité et approuve le rapport d'activité.

En cas de renouvellement du comité, les candidatures doivent être introduites au comité sortant cinq jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Biffer les articles 21-24:

Référence de publication: 2008046841/8845/37.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02377. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Seven Mills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 136.740.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 14 mars 2008, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est transféré du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg);

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né à Vielsalm le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Michaël ZIANVENI, Juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte (France), domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 09/04/1973 à Nancy (France), domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Jean-Marie NICOLAY, licencié en droit U.C.L., né à Chimay (Belgique) le 17 février 1962, demeurant à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht;

- Monsieur Luciano COLLOT, administrateur de sociétés, né à Pieve di Soligo (Italie) le 11 juin 1954, demeurant à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht;

- IRMAN LUX S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80596.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2009.

3. L'assemblée prend acte de la démission de CeDerLux Services Sari, avec siège social à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau 18, de sa fonction de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société à responsabilité limitée ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l, ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94406, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008046616/693/37.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Sorephar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.399.

Constituée par-devant M^e Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1993, acte publié au Mémorial C n^o 438 du 20 septembre 1993, et modifiée pour la dernière fois par acte sous seing-privé en date du 3 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 778 du 23 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOREPHAR S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008046582/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00404. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Imm. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.908.

Constituée par-devant M^e Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 1994, acte publié au Mémorial C no 398 du 15 octobre 1994. Le capital a été converti en EUR en date du 21 janvier 2002, acte publié par extrait au Mémorial C no 814 du 29 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMM. LUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008046583/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00397. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Nylof, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 4.573.

Constituée par-devant M^e Joseph-Théodore-Ferdinand HANFF, alors notaire de résidence à Rédange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 février 1950, acte publié au Mémorial C n^o 22 du 27 mars 1950, et modifiée pour la dernière fois par acte sous seing-privé en date du 28 novembre 2000, acte publié au Mémorial C no 477 du 26 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NYLOF S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008046581/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00398. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Paillac S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 8.536.

Constituée par-devant M^e Constant Knepper, alors notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 1969, acte publié au Mémorial C no 186 du 3 novembre 1969. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) et à présent à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 mars 1981, acte publié au Mémorial C n^o 666 du 2 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAUILLAC S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008046584/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00392. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Relight Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008046508/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00128. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Reis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 35.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008046509/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00141. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Fiducenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 62.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008046511/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06117. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Lomax Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.
R.C.S. Luxembourg B 89.581.

Par la présente, je soussigné Monsieur Didier Louis Legros, demeurant à 42, rue des Francs, B-1040 BRUXELLES, associé unique de la société à responsabilité limitée LOMAX SARL constituée le 2 avril 1998 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire à Mersch, inscrite au RC sous le numéro RC B 89.851, décide ce jour de transférer le siège social de la société au 6, rue Jos Seyler, à L-8522 Beckerich.

Ce changement prend effet avec effet immédiat ce jour le 25 février 2008.

Monsieur Didier Louis Legros.

Référence de publication: 2008046417/822/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03119. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080050796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

"Q.B.M. Consultants" Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.
R.C.S. Luxembourg B 99.582.

Par la présente, je soussigné Monsieur Mario Timmers, demeurant à B-3990 Peer, 24, Ketelbutersstraat, associé unique de la société à responsabilité limitée Q.B.M. SARL (Anciennement M.E.L. Consultants), constituée le 8 avril 1998 par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire à Dudelange, inscrite au RC sous le numéro B 5.132, décide ce jour de transférer le siège social de la société au 6, rue Jos Seyler, à L-8522 BECKERICH.

Ce changement prend effet avec effet immédiat ce jour le 31 mars 2008.

Monsieur Mario Timmers.

Référence de publication: 2008046416/822/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Restate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 122.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008046512/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00099. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Foujere Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 77.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008046530/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08504. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Amega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 47.789.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 02 juillet 2007 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que:

- 1 °) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés pour une durée de 4 ans.
 - Monsieur Patrick Meunier (demeurant professionnellement au siège de la société) - Administrateur
 - Anna De Meis - Administrateur
 - Luis VELASCO - Commissaire aux comptes.

2 °) Administrateur délégué: Monsieur Patrick Meunier (demeurant professionnellement au siège de la société) a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur Délégué de la société pour une durée de 4 ans.

La société notifie par la présente que Monsieur Derek Stuart Ruxton a démissionné de ses fonctions d'Administrateur Délégué en date du 30 décembre 2005.

Tous les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

AMEGA S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2008046549/6102/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Toitures Powel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.837.

Le siège social de la société Toitures Powel sàrl a été dénoncé avec effet immédiat au 10 mars 2008 par la société ABH Fiduciaire sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008046418/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Soma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 96.480.

Le bilan et l'annexe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008046585/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00991. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Euromedica Finance No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008046590/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP01018. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Morellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.209.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008046587/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

**Indchem Participations S.A., Société Anonyme,
(anc. Anicet Alexandre Holding S.A.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.796.

Le bilan au 31/12/05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008046589/6102/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00488. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Casochri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 34.336.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/4/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046591/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Alvida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 54.816.

EXTRAIT

La société FIGESTA SARL notifie par la présente qu'elle n'est plus commissaire aux comptes de la société avec effet
au 1^{er} janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

FIGESTA SARL

Commissaire aux comptes démissionnaire

Signature

Référence de publication: 2008046544/6102/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Lutece Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 80.279.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/4/2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008046595/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00268. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Dispalux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 1, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 103.640.

Le bilan au 31/12/ 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008046596/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Synthèses Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.682.

Il est porté à la connaissance de tous:

- INTERNATIONAL FIDUCIARY Trust SA, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Monsieur Dominique DUBRAY, a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Dominique DUBRAY.

Référence de publication: 2008046606/8001/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01712. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Slavex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 46.323.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/4/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046593/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Optima Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 66.769.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Albert AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société KURTULUS Factoring AS, ayant son siège social à Asiferendi Cad.Piyasa Han 11/12 Kat 5, 34430 Sirkeci Istanbul, Turquie,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société OPTIMA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte du notaire soussigné alors de résidence à Hesperange, en date du 5 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 937 du 29 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1048 du 17 octobre 2005;

- que le capital social de la société OPTIMA LUXEMBOURG S.A., précitée, s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE US DOLLARS (50.000.- USD) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de MILLE US DOLLARS (1.000.- USD) chacune;

- que KURTULUS Factoring AS, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions de la société OPTIMA LUXEMBOURG S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société OPTIMA LUXEMBOURG S.A. et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 décembre 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.
- Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. LAC/2008/10526. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008046762/220/54.

(080051457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Adiutrix S.A., Société Anonyme,
(anc. Yusp S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.802.

L'an deux mil huit, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée "YUSP S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 117.802, constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C n ° 1717 du 14 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par M. Sébastien FELICI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire M. Antoine MAFRICA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement dénomination sociale de la Société de "YUSP S.A." en "ADIUTRIX S.A." et modification subséquente du deuxième alinéa de l'Article Premier des Statuts pour lui donner le teneur nouvelle suivante:

"Elle existera sous la dénomination de ADIUTRIX S.A.";

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en "ADIUTRIX S.A." et de modifier en conséquence le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

"Elle existera sous la dénomination de ADIUTRIX S.A.";

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. FELICI, A. MAFRICA, R. DI PINTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 18 mars 2008, LAC/2008/11500. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008046784/208/54.

(080050946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

**Cuahtemoc S.A., Société Anonyme,
(anc. Financière St. Vincent S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 54.577.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée") de "FINANCIERE ST. VINCENT S.A." (la "Société), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54 577 et fut constituée suivant acte notarié, dressé en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 337 du 13 juillet 1996, page 16153.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 25 septembre 1996, lequel acte fut publié au Mémorial, le 06 décembre 1996, numéro 633, page 30378.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle à Bertrange.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Constater qu'avec effet au 23 janvier 2008, les mille deux cent cinquante (1'250) actions, représentant l'intégralité du capital social de Société d'un montant de 30'986,69 EUR sont toutes détenues par un actionnaire unique;

2.- Constater qu'avec effet au 23 janvier 2008, date à partir de laquelle il n'existe plus qu'un seul actionnaire, Messieurs Claude FABER et Jean FABER et Mademoiselle Jeanne PIEK, tous avec adresse professionnelle au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la Société;

3.- Constater qu'avec effet à la même date du 23 janvier 2008, Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Compte tenu des points 1.- à 3.- qui précèdent et afin d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, les modifications suivantes aux statuts sont à apporter:

4.- Modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un un seul administrateur, lequel article QUATRE (4) aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi. "

5.- Modification de l'article CINQ (5) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

6.- Modification de l'article SIX (6) des statuts par la suppression simple de ses deux derniers alinéas.

7.- Modification de l'article HUIT (8) des statuts par la suppression simple de sa deuxième et dernière phrase.

8.- Modification de l'article NEUF (9) des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

9.- Changement de la raison sociale de la Société de "FINANCIERE ST. VINCENT S.A." en celle de "CUAUHTEMOC S.A." et transfert du siège social statutaire et administratif de la Société du 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article premier des statuts de la Société.

10.- Nomination de Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions d'administrateur unique de la Société et fixation de la durée de son mandat.

11.- Nomination de la société "MARBLEDEAL LTD" une société constituée et existant sous les lois de l'Angleterre et du Pays des Galles, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement de Monsieur Didier KIRSCH démissionnaire et fixation de la durée de son mandat;

II) Il a été établie une liste de présence renseignant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend acte des constatations et résolutions suivantes:

Première constatation

L'Assemblée constate, qu'avec effet au 23 janvier 2008, les mille deux cent cinquante (1'250) actions intégralement libérées et représentant l'entière du capital social souscrit de la Société d'un montant de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR) sont désormais toutes détenues par un actionnaire unique.

Deuxième constatation

L'Assemblée constate, qu'avec même effet au 23 janvier 2008, date à partir de laquelle il n'existe plus qu'un seul actionnaire, Messieurs Claude FABER et Jean FABER et Mademoiselle Jeanne PIEK, tous avec adresse professionnelle au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la Société;

La preuve de ces démissions a été rapportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Troisième constatation

L'Assemblée constate qu'avec effet à la même date du 23 janvier 2008, Monsieur Didier KIRSCH, expert comptable, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

La preuve de cette démission a été rapportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément

Ayant pris acte des constatations qui précèdent et afin d'adapter les statuts de la Société à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, l'Assemblée décide d'apporter les modifications ci-après aux statuts de la Société et décide de prendre à cet effet les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un un seul administrateur, lequel article QUATRE (4) aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi."

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix. "

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts par la suppression simple de ses deux derniers alinéas.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article HUIT (8) des statuts par la suppression simple de sa deuxième et dernière phrase.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

Sixième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la raison sociale de la Société de "FINANCIERE ST. VINCENT S.A." en celle de "CUAUHTEMOC S.A."

Septième résolution

L'Assemblée DECIDE de changer de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Huitième résolution

Suite au changement de la raison sociale et au transfert du siège social de la Société l'Assemblée DECIDE de modifier les deux premiers alinéas de l'article premier des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CUAUHTEMOC S.A."

Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Neuvième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer Monsieur Fabien ROSSIGNOL-BURGOS LEON, juriste, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions d'administrateur unique de la Société et de fixer son mandat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2013.

Dixième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer la société "MARBLEDEAL LTD" une société constituée et existant sous les lois de l'Angleterre et du Pays des Galles, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement de Monsieur Didier KIRSCH, démissionnaire.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société à tenir en 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROSSIGNOL-BURGOS LEON, S. SZUMILAS, P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2008, Relation:EAC/2008/2295. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008046800/239/171.

(080051222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

PiEffe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.815.

L'an deux mil huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée PiEffe S.A. une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le n° 98.815, constituée suite à un acte de réalisation d'une scission reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C n° 298 du 15 mars 2004, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C N° 402 du 19 mars 2007.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Jonathan LEPAGE, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Elisiana PEDONE, employée, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Sebastien SCHAACK, employé, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de "PiEffe S.A." en "PiEffe S.p.A.", et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 30 juin 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

La Società' ha per oggetto:

a) l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione, la locazione e la gestione di beni immobili di qualsiasi natura;

b) l'assunzione e gestione di partecipazioni, anche azionarie non nei confronti del pubblico, in altre società' o enti, con attività commerciale, industriale, agricola o finanziaria, sia in Italia che all'estero, nonche' il finanziamento ed il coordinamento tecnico delle stesse società' od enti nei quali partecipa;

c) il servizio di supporto gestionale, consistente nella pianificazione finanziaria, ristrutturazione aziendale, ricerca di mercato, raccolta ed elaborazione di dati ed informazioni econometriche.

La società', nei limiti fissati dalla normativa vigente in materia, potrà compiere ogni altra operazione di natura mobiliare ed immobiliare, industriale e commerciale, concedere fidejussioni e prestare avalli e garanzie anche reali ogni qualvolta ciò' sarà ritenuto opportuno al fine del conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di tutte le operazioni di natura mobiliare riservate esclusivamente ai soggetti iscritti nell'elenco generale ex art. 106 Decreto Legislativo 385/1993 e comunque in conformità' alle disposizioni delle competenti autorità'.

Sono comunque espressamente escluse:

- le attività vietate ai sensi dell'articolo 12 della Legge 23 Marzo 1983 N. 77;

- la raccolta del risparmio tra il pubblico sotto qualsiasi forma;

- tutte le attività per il cui esercizio e' prevista l'iscrizione in un Albo professionale ai sensi della Legge 23 Novembre 1939 N. 1815.

3. Approbation d'une situation comptable intérimaire au 11 février 2008.

4. Nominations statutaires.

5. Délégation de pouvoirs.
6. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.
7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-20052 Monza Viale Elvezia n. 42, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg en Italie,

et plus spécialement à I-20052 Monza, Viale Elvezia n. 42

et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne,

et plus particulièrement à ce sujet décide:

- de changer la dénomination de "PiEffe S.A." en "PiEffe S.p.A..",
- de fixer la durée de la société jusqu'au 30 juin 2050,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

"La Società' ha per oggetto:

a) l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione, la locazione e la gestione di beni immobili di qualsiasi natura;

b) l'assunzione e gestione di partecipazioni, anche azionarie non nei confronti del pubblico, in altre società' o enti, con attività' commerciale, industriale, agricola o finanziaria, sia in Italia che all'estero, nonche' il finanziamento ed il coordinamento tecnico delle stesse società' od enti nei quali partecipa;

c) il servizio di supporto gestionale, consistente nella pianificazione finanziaria, ristrutturazione aziendale, ricerca di mercato, raccolta ed elaborazione di dati ed informazioni econometriche.

La società', nei limiti fissati dalla normativa vigente in materia, potrà' compiere ogni altra operazione di natura mobiliare ed immobiliare, industriale e commerciale, concedere fidejussioni e prestare avalli e garanzie anche reali ogni qualvolta ciò' sarà' ritenuto opportuno al fine del conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di tutte le operazioni di natura mobiliare riservate esclusivamente ai soggetti iscritti nell'elenco generale ex art. 106 Decreto Legislativo 385/1993 e comunque in conformità' alle disposizioni delle competenti autorità'.

Sono comunque espressamente escluse:

- le attività' vietate ai sensi dell'articolo 12 della Legge 23 Marzo 1983 N. 77;
- la raccolta del risparmio tra il pubblico sotto qualsiasi forma;
- tutte le attività' per il cui esercizio e' prevista l'iscrizione in un Albo professionale ai sensi della Legge 23 Novembre 1939 N. 1815."

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

Troisième résolution

Après la présentation des comptes intérimaire de la société clos au 11 février 2008, l'assemblée les a approuvés. Ces comptes, tels qu'approuvés par l'assemblée, sont joints en annexe.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, 3 administrateurs pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes clos au 30 juin 2010, savoir:

- Cremonesi Renato Gaspare, né à San Zeno Naviglio (BS), le 13 septembre 1938, demeurant à Monza (MI), Via Volfrango A. Mozart 13, Codice Fiscale n.: CRM RTG 38P13 I412W - Président

- Felippone Fabrizio, né à Milano (MI), le 12 décembre 1959, demeurant à Monza (MI), Via Calatafimi 4, Codice Fiscale n.: FLP FRZ 59T12 F205A - Administrateur

- Cremonesi Francesca, née à Brescia (BS), le 25 août 1964, demeurant à Brescia (BS), Via Trieste 49, Codice Fiscale n.: CRM FNC 64M65 B157Q - Administrateur.

L'assemblée décide que, conformément aux dispositions de l'article 2389 du Code Civil italien, les administrateurs n'ont droit qu'au remboursement des frais en relation avec leur mandat d'administrateur.

L'assemblée générale décide encore, en conformité avec la législation italienne et l'article 26 des statuts en langue italienne, de nommer pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, un Collège des Commissaires, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 30 juin 2010 à tenir en 2010, (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société,

et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux "Dottori Commercialisti".

Sont nommés membres du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Président du "Collegio Sindacale"

Piccinelli Ulderico, né à Breno (BS) le 4 juin 1924, demeurant à Rezzato (BS), Via Prati 33, Codice Fiscale n.: PCC LRC 24H04 B149O, inscrit au "Registro dei Revisori Contabili";

Membre titulaire

Bastianon Stefano, né à Travagliato (BS) le 22 janvier 1943, demeurant à Brescia (BS), Via Marche 25, Codice Fiscale n.: BST SFN 43A22 L339I, inscrit au "Registro dei Revisori Contabili";

Membre titulaire

Quaglia Alfredo, né à Botticino (BS) le 20 juillet 1942, demeurant

à Botticino Sera (BS), Via Moretto 34, Codice Fiscale n.: QGL LRD 42L20 B091P, inscrit au "Registro dei Revisori Contabili";

Membre suppléant

Bollani Giorgio, né à Bagolino (BS) le 12 août 1954, demeurant à Brescia (BS), Via C. Quaranta 18, Codice Fiscale n.: BLL GRG 54M12 A578L, inscrit au "Registro dei Revisori Contabili";

Membre suppléant

Briancesco Roberto, né à Saronno (VA), le 21 juillet 1956, demeurant à Brescia (BS), Via Alearo Aleari 5, Codice Fiscale n.: BRN RRT 56L21 I441X, inscrit au "Registro dei Revisori Contabili".

Sixième résolution

L'assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Luca Checchinato né le 6 décembre 1960 à San Bellino et demeurant au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, prénommé,

afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Monza e Brianza.

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Monza e Brianza (I) jusqu'au 1^{er} juin 2008.

Septième résolution

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution aux 3 susdits administrateurs,

agissant chacun sous leur signature individuelle, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce en Italie.

49560

Déclaration pro fisco

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de EUR 2.500,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. LEPAGE, E. PEDONE, S. SCHAACK, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 mars 2008, LAC/2008/9791. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008046746/208/178.

(080051438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Grifinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.798.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 03 janvier 2006 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que:

1 °) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés pour une durée de 5 ans :

- Monsieur Patrick Meunier (demeurant professionnellement au siège de la société) - Administrateur;
- Anna De Meis - Administrateur
- MRM CONSULTING S.A - Commissaire aux comptes.

2 °) Administrateur délégué: Monsieur Patrick Meunier (demeurant professionnellement au siège de la société) a été nommé Administrateur Délégué de la société pour une durée de 5 ans avec effet immédiat.

Tous les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

GRIFINVEST S.A

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2008046548/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Bringar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.802.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The trust MASKOT TRUST, with registered office at FL-9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, Austrasse 15, Postfach 154,

here represented by Mrs. Valérie BERNS, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxyholder, declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company "BRINGAR INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 98.802, has been transferred from Panama to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg) and now in Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 24, 2003, published in the Mémorial C number 302 of March 16, 2004.

II.- That the share capital of the company "BRINGAR INVESTMENTS S.A.", prenamed, presently amounts to three million eight hundred seventy-six thousand and two hundred euro (3,876,200.- EUR), represented by thirty-eight thousand seven hundred and sixty-two (38,762) shares with a nominal value of one hundred euro (100,- EUR) each.

III.- That it derives from the shares' register that the appearing party is the sole shareholder of the prenamed company "BRINGAR INVESTMENTS S.A."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company "BRINGAR INVESTMENTS S.A." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company "BRINGAR INVESTMENTS S.A." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII. - That full and entire discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the dissolved company for the performance of their mandates.

IX.- That the shareholders' register of the dissolved company has been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Le trust MASKOT TRUST, avec siège social à FL-9490 Vaduz, Fürstentum Liechtenstein, Austrasse 15, Postfach 154,

Ici représenté par Madame Valérie BERNS, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "BRINGAR INVESTMENTS S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.802, a été transférée de Panama à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven

(Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 302 du 16 mars 2004.

II.- Que le capital social de la société "BRINGAR INVESTMENTS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à trois millions huit cent soixante-seize mille deux cents euros (3.876.200,- EUR), représenté par trente-huit mille sept cent soixante-deux (38.762) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires, le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société "BRINGAR INVESTMENTS S.A.".

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société "BRINGAR INVESTMENTS S.A.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société "BRINGAR INVESTMENTS S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERNS; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2008, Relation GRE/2008/1303. — Reçu douze euros 12 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046755/231/102.

(080051470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Echelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.508.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N ° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone (République d'Irlande),

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N ° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone (République d'Irlande),

toutes les deux ici représentées par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 11 mars 2008.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

A. Nom - siège - durée - objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ECHELLE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la

Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 avril à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Patricia CASTILLO GARCIA, demeurant à Calle Tornado 992, Seccion Costa Hermosa, Playas de Tijuana, CP. 22150, Tijuana B.C., Mexique;

b) Monsieur Jorge Raul FRIAS RAMIREZ, demeurant à Rio Parana 4158, Cordova Americas, CP. 32310, CD. Juarez, Chihuahua, Mexique;

c) Monsieur Victor Manuel LUNA CONTRERAS, demeurant à Lago de Patzcuaro n ° 1168, Fracc. Los Lagos, CP. 32460, CD. Juarez, Mexique.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviser d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2013.

5. Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: PROSPERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008. Relation GRE/2008/1342. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,5%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046825/231/222.

(080051422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Karelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.509.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin N ° 196 711, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone (République d'Irlande),

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin N ° 196 706, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone (République d'Irlande),

toutes les deux ici représentées par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 11 mars 2008.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KARELIA S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 30 avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la Loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des liais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Juan Manuel VALDEZ MUNOZ, demeurant à Fuente de Zeus 4421, Jardines del Lago, CP. 32616, CD. Juarez, Chihuahua, Mexique;

b) Monsieur Juan Francisco MORENO ARNOLD, Campodonico y Micheli n° 75, INT. V, Fracc. Centenario, CP. 83260, CD. Juarez, Chihuahua, Mexique;

c) Monsieur Jorge Raul FRIAS RAMIREZ, demeurant à Rio Parana 4158, Cordeva Americas, CP. 32310, CD. Juarez, Chihuahua, Mexique.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2013.

5. Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: PROSPERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008, Relation GRE/2008/1343. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,5% = 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046824/231/223.

(080051429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Blueprint Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.507.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit suisse INTERRECA S.A., R.C. n° CH-514.3.002.699-8/, avec siège social au 4, Via Dufour, CH-6900 Lugano, Suisse,

2. La société de droit irlandais SANLIUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin n° 196706, avec siège social au 4, Custume Place, Athlone, République d'Irlande,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées le 12 mars 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BLUPRINT INVEST S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord

avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des

emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que

si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 du mois d'avril à 09.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société INTERRECA S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Reto PIANTA, directeur de fiduciaire, né le 2 février 1950 à Brusio (GR), Suisse, avec adresse professionnelle au 4, Via Dufour, CH-6901 Lugano, Suisse, Président du conseil d'administration;

b) Monsieur Paolo RAVA, conseiller commercial, né le 24 janvier 1965 à Gênes, Italie, avec adresse professionnelle au 16/5, Via D. Fiasella, I-16121 Gênes, Italie;

c) Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, née le 18 août 1950 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;

d) Monsieur Femand HEIM, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch s/ Alzette, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

4.- La durée des mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

- 5.- Le siège social de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROSPERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2008, Relation GRE/2008/1341. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,5%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008046826/231/228.

(080051398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Slavex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.323.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/4/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046594/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg G 9.

Bericht über die Prüfung des Rechnungsabschlusses zum 31. Dezember 2006

Anlagen

1. Rechnungsabschluss zum 31. Dezember 2006

2. Einnahmen / Ausgaben 2006 und 2005.

1 Prüfungsauftrag und Prüfungsdurchführung. Mit Schreiben vom 23. Oktober 2006 hat uns der Vorstand der Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas beauftragt, den Rechnungsabschluss für das am 31. Dezember 2006 endende Geschäftsjahr zu prüfen.

Unsere Prüfung erstreckte sich auf die Ordnungsmässigkeit der Buchführung und den Rechnungsabschluss unter besonderer Berücksichtigung der Stiftungsbestimmungen.

Eine Prüfungspflicht durch aussenstehende Prüfer ist in der Satzung vorgesehen.

Die örtlichen Prüfungsarbeiten haben wir im März 2007 durchgeführt.

Auskünfte erteilten uns Herr Lorenz und Herr Folz. Nach der uns vorliegenden, von der Leitung unterzeichneten Vollständigkeitserklärung, ist uns die Vollständigkeit der in dem Rechnungsabschluss erfassten Posten bestätigt worden.

Sämtliche von uns erbetenen Unterlagen wurden uns unverzüglich vorgelegt.

2 Rechtliche Verhältnisse. Die "Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas" wurde am 18. Oktober 1989 durch notariellen Akt, Urkunden-Nummer 837/89, gegründet. Durch notariellen Akt vom 13. Oktober 1999 erfolgte die Umbenennung der Stiftung durch den Namenszusatz "Robert Schuman".

Zurzeit gilt die Satzung in ihrer letzten Fassung vom 15. Dezember 2006. Mit Fraktionsbeschluss vom 7. Juli 2005 ist entschieden worden, die in Artikel 5 der Satzung festgeschriebene Anzahl von elf Vorstandsmitgliedern auf maximal fünfzehn Mitglieder zu erhöhen.

In der Fraktionssitzung vom 8. September 2005 sind dreizehn Vorstandsmitglieder gewählt worden.

Die Gründung der Stiftung in der Form eines Institutes öffentlichen Nutzens ("établissement d'utilité publique") gemäss des Luxemburgischen Gesetzes vom 21. April 1928 in seiner letzten Fassung über die Vereinigungen ohne Gewinnzweck und die Institute öffentlichen Nutzens erfolgte durch das Präsidium der Fraktion der Europäischen Volkspartei im Europäischen Parlament.

Der Sitz der Stiftung ist in Luxemburg, 2A, place de Paris.

Die Stiftung verfolgt folgende Zwecke:

- die wissenschaftliche Aus- und Fortbildung begabter und charakterlich geeigneter junger Menschen zu fördern,
- politische Bildung zu vermitteln,
- Massnahmen zu ergreifen, um die Demokratie und den Pluralismus in Europa und der Welt zu stärken,
- internationale Zusammenarbeit zu pflegen,
- die europäischen Einigungsbestrebungen zu unterstützen,
- durch Herausgabe von Publikationen die Ergebnisse ihrer Arbeit der Öffentlichkeit zugänglich zu machen.

Die Dauer der Stiftung ist unbegrenzt.

Die Stiftung unterliegt keiner Steuer.

Die Stiftung wird von einem von der Fraktion gewählten Vorstand verwaltet, welcher aus dreizehn natürlichen Personen und dem Ehrenvorsitzenden besteht.

In 2006 setzt sich der Vorstand wie folgt zusammen:

- Herr Jacques SANIER, Präsident,
- Herr Horst LANGES, Ehrenpräsident,
- Herr Per STENMARCK, Schatzmeister,
- Herr Lorenzo CESA, Mitglied,
- Herr Michael GAHLER, Mitglied,
- Herr Othmar KARAS, Mitglied,
- Herr Jaime MAJOR OREJA, Mitglied,
- Frau Maria MARTENS, Mitglied,
- Frau Ria OOMEN RUIJTEN, Mitglied,
- Herr Alojz PETERLE, Mitglied,
- Herr João de Deus PINHEIRO, Mitglied,
- Herr Hans-Gert PÖTTERING, Mitglied,
- Herr Jacques TOUBON, Mitglied,
- Herr Ioannis VARVITSIOTIS, Mitglied.

Als Generalsekretär fungiert Herr Giacomo SANTINI.

Der Vorstand hat sich eine Geschäftsordnung und eine Finanzordnung gegeben. Diese regeln insbesondere die Aufstellung des Haushalts sowie die Zweckbindung der Ausgaben.

Die Geschäftsordnung und die Finanzordnung gelten mit Wirkung seit dem 25. September 1989.

3 Buchführung. Die Buchungsvorgänge werden über PC sowohl in chronologischer Hinsicht (Journal) als auch in sachlicher Hinsicht (Hauptkonten) maschinell erfasst.

Die Buchführung erfolgt mit Hilfe des Programms GLOBE 2003 der Firma Exact. Das System ist netzwerkfähig.

Die Kassen- und Bankjournale sowie die Hauptkonten und das Journal sind ordnungsgemäss geführt. Sämtliche Geschäftsvorfälle werden unter Angabe der Belegnummern und kurzer Erläuterungen vermerkt.

Die Belege werden ordnungsgemäss abgelegt und konnten von uns ohne Schwierigkeiten nachgeprüft werden.

4 Erläuterungen zum Rechnungsabschluss.

Allgemeines

Der vorliegende Rechnungsabschluss umfasst die Einnahmen/Ausgaben der Stiftung für den Zeitraum vom 1. Januar 2006 bis zum 31. Dezember 2006.

Der Rechnungsabschluss der Stiftung wird gemäss dem Grundsatz der Fortführung und nach dem Anschaffungskostenprinzip erstellt.

Bewertungsgrundsätze

Währungsumrechnung

Der Rechnungsabschluss der Stiftung wird in Euro (EUR) erstellt.

Bestandskonten in Fremdwährungen werden mit Ausnahme des Anlagevermögens, das zum Anschaffungswert bilanziert wird, mit den Wechselkursen zum Stichtag bewertet.

Erträge und Aufwendungen in Fremdwährung werden zum Ultimo-Wechselkurs des Vormonats in EUR umgerechnet.

Die Bewertungsgewinne und -Verluste werden entsprechend des Imparitätsprinzips in den Einnahmen und in den Ausgaben berücksichtigt.

Wertpapiere

Der Wertpapierbestand beinhaltet Anteile an Geldmarktfonds und festverzinsliche Wertpapiere mit Börsennotierung, die von supranationalen Institutionen, Mitgliedstaaten der Europäischen Union bzw. der OECD und Unternehmen dieser Länder emittiert wurden. Der Wertpapierbestand wird zu Anschaffungskosten bzw. zum niedrigeren Wert angesetzt, der ihm am 31. Dezember 2006 beizulegen ist (Niederstwertprinzip).

Sachanlagen

Die erworbenen Vermögensgegenstände mit einer üblichen Nutzungsdauer von unter einem Jahr sind direkt als Aufwand des Geschäftsjahres gebucht worden.

5 Einnahmen- und Ausgabenrechnung.

5.1 Anfangsbestand

Der Anfangsbestand zum 1. Januar 2006 stimmt mit dem von uns geprüften Schlussbestand zum 31. Dezember 2005 überein.

5.2 Einnahmen

Die Einnahmen der Stiftung bestehen aus:

- Schenkungen und Zuwendungen,
- Zinsen und ähnliche Erträge,
- Sonstige Einnahmen. Schenkungen und Zuwendungen

Im Berichtsjahr wurden keine Schenkungen oder Zuwendungen vereinnahmt.

Zinsen und ähnliche Erträge

Die Einkünfte aus Vermögen setzen sich wie folgt zusammen:

	2006	2005
	EUR	EUR
Zinsgutschriften der Obligationen	646.176	595.922
Termingeldzinsen	3.968	2.348
Erträge aus der Veräusserung von Anteilen an Geldmarktfonds	2.520	2.807
Sonstige Erträge	1.466	1.352
	<u>654.130</u>	<u>602.429</u>

Bedingt durch die Wiederanlage endfälliger Obligationen in festverzinsliche Anleihen mit Kuponzahlungen im selben Jahr erhöhten sich die Zinserträge aus Wertpapieren um EUR 58.254.

Sonstige Erträge beinhalten grösstenteils Kontokorrentzinsen.

Sonstige Einnahmen

Die sonstigen Einnahmen in Höhe von EUR 64.211 (i.V. EUR 18.839) betreffen im Wesentlichen Korrekturen von bereits in Vorjahren verauslagten Kosten.

5.3 Ausgaben

Bei den Ausgaben handelt es sich im Wesentlichen um Projektkosten und Verwaltungskosten.

5.3.1 Projektkosten

An Projektkosten sind im Berichtsjahr geflossen:

	2006	2005
	EUR	EUR
Stipendiaten	35.711	92.402
Besucherprogramme	-	613
Kongresse und Fachtagungen	153.278	210.043
Robert Schuman Institut / Budapest	100.000	100.000
Veröffentlichungen	33.777	33.777
Delegationen	-	2.171
	<u>322.766</u>	<u>421.433</u>

Stipendiaten

Bei den Stipendiaten handelt es sich um Stipendien und Reisekosten in Höhe von EUR 34.269 (i.V. EUR 55.891) sowie Betreuungskosten in Höhe von EUR 1.442 (i.V. EUR 5.591). Darin sind keine Kosten (i.V. EUR 30.920) für das alle zwei Jahre stattfindende Jahrestreffen der ehemaligen Stipendiaten enthalten.

Besucherprogramme

Im Berichtsjahr sind keine Kosten für Einladungen von Vertreter des öffentlichen Lebens aus Osteuropa und der Dritten Welt zu Besuchen bei Europäischen Institutionen angefallen (i.V. EUR 613).

Kongresse und Fachtagungen

Die Stiftung beteiligte sich an den Kosten mehrerer internationaler Konferenzen und Fachtagungen. Insgesamt wurden hierfür EUR 153.278 (i.V. EUR 210.043) aufgewendet.

Zusammensetzung:

	2006	2005
	EUR	EUR
Europa	55.381	21.000
Osteuropa	27.401	67.589
Lateinamerika	20.000	55.000
Afrika	50.496	66.454
	<u>153.278</u>	<u>210.043</u>

Robert Schuman-Institut/Budapest

Für die Unterstützung und den Betrieb des Robert Schuman-Instituts in Budapest wurden im Berichtszeitraum Beträge in Höhe von EUR 100.000 (i.V. EUR 100.000) aufgewendet.

Veröffentlichungen

Für die Veröffentlichungen betreffen die Bezuschussung von politwissenschaftlichen Handbüchern, Übersetzungen, Ausarbeitungen, Broschüren und Bulletins wurden im Berichtszeitraum Beträge in Höhe von EUR 33.777 (i.V. EUR 16.204).

Infrastrukturhilfen

Für Infrastrukturhilfen wurden in 2006 keine Ausgaben getätigt. Der Vorjahresbetrag betraf Unterstützungsleistungen im Rahmen der demokratischen Entwicklungsprozesse in Osteuropa.

Delegationen

Im Berichtsjahr wurden keine Reisekosten für Delegationen betreffend die Teilnahme an verschiedenen Tagungen und Seminaren verauslagt (i.V. EUR 2.171).

5.3.2 Verwaltungskosten

Die Verwaltungskosten setzen sich wie folgt zusammen:

	2006	2005
	EUR	EUR
Personal- und Aufwandsentschädigungen	21.000	21.000
Kapitalverkehrskosten	19.976	18.994
Wertberichtigungen auf Wertpapiere und Agioabschreibungen auf endfällige Anleihen	42.876	59.685
Abschreibungen Vorschüsse	94.285	108.884
Stückzinsaufwand	4.228	5.878
Sonstige Verwaltungskosten	40.653	49.999
	<u>223.018</u>	<u>264.440</u>

Personal- und Aufwandsentschädigungen

Die Personal- und Aufwandsentschädigungen betreffen monatliche pauschale Zahlungen an Mitarbeiter für anfallende Spesen.

Kapitalverkehrskosten

Die Kapitalverkehrskosten enthalten im Wesentlichen Depotgebühren und Bankspesen in Höhe von EUR 19.946 (i.V. EUR 18.735) sowie Sollzinsen.

Wertberichtigungen auf Wertpapiere und Agioabschreibungen auf endfällige Anleihen

Im Rechnungsjahr wurden Wertberichtigungen auf festverzinsliche Wertpapiere in Höhe von EUR 42.876 (i.V. EUR 59.685) erfasst. Wir verweisen auf den Absatz "Wertpapiere" unter Punkt 6.

Abschreibungen Vorschüsse

Im Rechnungsjahr wurden Abschreibungen in Höhe von EUR 94.285 (i.V. EUR 108.884) auf noch nicht abgerechnete Vorschüsse aus den Jahren 2003 bis 2005 vorgenommen.

Stückzinsaufwand

Beim Erwerb festverzinslicher Wertpapiere sind Stückzinsen in Höhe von EUR 4.228 (i.V. EUR 5.878) bei Vereinnahmung des Zinskupons ergebniswirksam verbucht worden.

Sonstige Verwaltungskosten

Die sonstigen Verwaltungskosten beinhalten hauptsächlich Aufwendungen für die Teilnahme an Sitzungen der Organe sowie Prüfungs- und Notarkosten.

Die in der Finanzordnung genannte Obergrenze von 5% der Verwaltungskosten in Bezug zum Gesamthaushalt ist wie im Vorjahr überschritten worden. Grund hierfür sind die Kostenerstattungen, für die Teilnahme an Vorstandssitzungen für Mitglieder des Vorstandes, die nicht mehr Abgeordnete des Europäischen Parlaments sind.

6 Schlussbestand zum 31. Dezember 2006

Wertpapiere

Der Wertpapierbestand unterteilt sich wie folgt:

	2006	2005
	EUR	EUR
Festverzinsliche Anleihen	8.815.550	9.144.661
Investmentfondsanteile	439.397	71.488
	<u>9.254.947</u>	<u>9.216.149</u>

Im Einzelnen verweisen wir auf die Darstellung der Wertpapiere, der Fondsguthaben und die Entwicklung der Wertberichtigungen auf der nachfolgenden Seite.

Festverzinsliche Anleihen

Die Bewertung der Obligationen erfolgte zu Anschaffungskosten bzw. zum niedrigeren Kurswert (beizulegender Wert) am Ende der Rechnungsperiode in Höhe von EUR 8.815.550 (i.V. EUR 9.144.661).

Das unter den Anleihen ausgewiesene strukturierte Produkt (DZ Cap. Funding Trust 3) wird ebenfalls nach dem Niederstwertprinzip bewertet.

Wertberichtigungen werden vorgenommen, wenn ein Unterschiedsbetrag zwischen den aktualisierten Anschaffungskosten bzw. dem Rückzahlungspreis und den Marktwerten entstanden ist. Die Stiftung lässt diese Wertberichtigungen nach dem Beibehaltungsprinzip auch dann bestehen, wenn die Gründe hierfür nicht mehr bestehen.

Im Berichtszeitraum wurden drei Anleihen endfällig.

Investmentfonds

Zum 31. Dezember 2006 hat die Stiftung 6.450 Anteile am Geldmarktfonds DZ Intl. Cash-Euro zum Anschaffungswert von EUR 439.397 im Bestand.

Die Stiftung verfügt zum Stichtag über folgende Wertpapiere:

Emittent	Nennwert Anteile	Fälligkeit	Anschaffungs- kosten EUR	Bilanzwert 31.12.2005 EUR	Zugang 2006 EUR
Eurofima 8,5%	900.000	92-04.06.2007	888.618	888.618	-
SNCF 8,375%	400.000	92-05.02.2007	393.551	393.551	-
Italien 9,25%	1.250.000	91-07.03.2011	1.270.363	1.270.363	-
Daimler Chrysler 7,0 %	1.000.000	01-21.03.2011	999.000	999.000	-
FCEBank 5%	500.000	05-16.07.2007	500.875	467.500	-
Finnland 8,5%	600.000	92-13.02.2007	585.790	585.790	-
Portugal Telecom 5,75 %	550.000	02-21.06.2006	557.859	550.880	-
Fresenius 5%	250.000	06-31.01.2013	251.931		- 251.931
TUI EURIBOR 3M+I,55%	300.000	05-10.12.2010	296.834		- 296.834
HVB Luxemburg 6,0 %	800.000	02-18.12.2008	791.357	740.000	-
France Telecom 7,25%	330.000	03-28.01.2013	346.121	346.121	-
Deutsche Telekom 7,5 %	300.000	02-29.05.2007	319.591	317.400	-
Accor 5,75%	400.000	3-05.07.2006	419.458	405.980	-
Imperial Tobacco 5,125%	300.000	03-14.11.2006	311.114	304.500	-
NRW 5%	400.000	02-06.07.2009	414.999		- 414.999
Kreditanstalt für Wiederaufbau 3,25%	400.000	03-25.04.2008	394.390	394.390	-
IKB 6,625%*	400.000	04-20.02.2014	418.252	418.252	-
Arcelor 5,125%	550.000	04-24.09.2010	560.178	560.178	-
VW Financial Services 4,5%	300.000	04-27.01.2010	303.631	303.631	-
DZ Cap. Fundg. Trust 3	200.000	perpetual	198.507	198.507	-
			10.222.419	9.144.661	963.764
Investmentfonds Geldmarkt					
DZ Intl. Cash-Euro	6.450	ohne	439.397	71.488	785.316
			439.397	71.488	785.316
					1.749.0
Gesamtsumme			10.661.816	9.216.149	80
Emittent	Abgang 2006 EUR	Bilanzwert 31.12.2006 EUR	Marktwert 31.12.2006 EUR	Wertberichtigung 31.12.2005 EUR	Zuführung 2006 EUR
Eurofima 8,5%	-	888.618	916.110	-	-
SNCF 8,375%	-	393.551	401.440	-	-
Italien 9,25%	-	1.270.363	1.550.000	-	-
Daimler Chrysler 7,0 %	-	999.000	1.089.700	-	-
FCEBank 5%	-	467.500	499.000	33.375	-
Finnland 8,5%	-	585.790	603.000	-	-
Portugal Telecom 5,75 %	(550.880)	-	-	6.979	880
Fresenius 5%	-	251.931	253.125	-	-
TUI EURIBOR 3M+I,55%	-	294.090	294.090	-	2.744
HVB Luxemburg 6,0 %	-	740.000	823.880	51.357	-

49580

France Telecom 7,25%	-	346.121	376.761	-	-
Deutsche Telekom 7,5 %	-	303.660	303.660	2.191	13.740
Accor 5,75%	(405.980)	-	-	13.478	5.980
Imperial Tobacco 5,125%	(304.500)	-	-	6.614	4.500
NRW 5%	-	408.760	408.760	-	6.239
Kreditanstalt für Wiederaufbau 3,25%	-	394.390	394.390	-	-
IKB 6,625%*	-	413.000	413.000	-	5.252
Arcelor 5,125%	-	560.178	560.178	-	-
VW Financial Services 4,5%	-	300.090	300.090	-	3.541
DZ Cap. Fundg. Trust 3	-	198.507	204.500	-	-
	(1.261.360)	8.815.550	9.392.681	113.994	42.876
Investmentfonds Geldmarkt					
DZ Intl. Cash-Euro	(417.406)	439.397	442.857	-	-
	(417.406)	439.397	442.857	-	-
Gesamtsumme	(1.678.766)	9.254.947	9.835.538	113.994	42.876
Emittent			Verbrauch	Auflösung	Wertberichtigung
			2006	2006	31.12.2006
			EUR	EUR	EUR
Eurofima 8,5%			-	-	-
SNCF 8,375%			-	-	-
Italien 9,25%			-	-	-
Daimler Chrysler 7,0 %			-	-	-
FCEBank 5%			-	-	33.375
Finnland 8,5%			-	-	-
Portugal Telecom 5,75 %			(7.859)	-	-
Fresenius 5%			-	-	-
TUI EURIBOR 3M+1,55%			-	-	2.744
HVB Luxemburg 6,0 %			-	-	51.357
France Telecom 7,25%			-	-	-
Deutsche Telekom 7,5 %			-	-	15.931
Accor 5,75%			(19.458)	-	-
Imperial Tobacco 5,125%			(11.114)	-	-
NRW 5%			-	-	6.239
Kreditanstalt für Wiederaufbau 3,25%			-	-	-
IKB 6,625%*			-	-	5.252
Arcelor 5,125%			-	-	-
VW Financial Services 4,5%			-	-	3.541
DZ Cap. Fundg. Trust 3			-	-	-
			(38.431)	-	118.438
Investmentfonds Geldmarkt					
DZ Intl. Cash-Euro			-	-	-
			-	-	-
Gesamtsumme			(38.431)	-	118.438

* Der Vorstand der 1KB rechnet für das Geschäftsjahr 2007/08 im Konzern (nach IFRS) mit einem Jahresfehlbetrag in der Größenordnung von MEUR 600 bis 700 und im Einzelabschluss der 1KB AG (nach HGB) in einer Größenordnung von MEUR 400 bis 450. Die Genussscheine und die stillen Einlagen der 1KB werden aus diesem Grund voraussichtlich nachteilig betroffen sein.

Termingelder

Zum Stichtag besteht ein Termingeldkonto bei der Dresdner Bank Luxembourg S.A. in Höhe von EUR 199.528 (Fälligkeitsdatum 5. Januar 2007).

Das Termingeldkonto bei der Fortis Banque Luxembourg wurde im Berichtsjahr aufgelöst.

Bankguthaben

Zum Stichtag bestanden folgende Salden auf laufenden Konten:

	2006	2005
	EUR	EUR
SOGENAL, Luxemburg	9.564	-
Fortis Banque Luxembourg S.A	-	85
Kredietbank, Brüssel (EUR)	1.866	3.986
Dresdner Bank, Trier (EUR)	5.849	6.358
Banque Populaire Giro, Strassburg (EUR)	1.988	-
DZI BANK International S.A., Luxemburg (EUR)	3.541	5.776
	<u>22.808</u>	<u>16.205</u>

Kasse

Zum 31. Dezember 2006 betrug der Kassenbestand umgerechnet EUR 26.

Vorschüsse/Projekte

Die nicht abgerechneten Vorschüsse zum 31. Dezember 2006 stellten sich wie folgt dar:

	2006	2005
	EUR	EUR
2003		
KONFERENZ KRAKAU	-	800
KONFERENZ VAN VELSEN	-	3.000
POLITISCHE BILDUNG MOLDAWIEN	-	1.500
BUCH EUROPAWAHL TSCHECHIEN	-	1.500
RUMÄNIEN 4+4 DIALOG	-	1.600
UDMR-MEETING	-	1.500
STIFTUNG GESELLSCHAFT FÜR RECHTSPOLITIK	-	10.000
SEMINAR FRAUEN ROM	-	7.000
	-	<u>26.900</u>
	2006	2005
	EUR	EUR
2004		
REGIONALAKTIVITÄTEN RUMÄNIEN CHUANDRU	16.400	16.500
HASME BUDAPEST	-	4.250
AKTUALISIERUNG EVP BUCH IN ENGLISCH	-	2.900
PAN EUROPEAN YOUTH SEMINAR	-	3.000
4THCRACOV SEMINAR	-	15.000
IFDC CONFERENCE	-	6.500
ALBANIA MUNICIPAL COUNSELLORS	-	4.660
RUMANIEN TIMISOARA	-	4.100
SME CONFERENCE WARSAW	-	4.000
WINDHOEK	-	3.000
	<u>16.400</u>	<u>63.910</u>
2005		
VORBEREITUNG KRAKAU	-	2.000
EINHEIT IN VERSÖHNUNG	3.210	3.210
PAN ALP '05	4.000	4.000
TIMISOARA	5.000	5.000
MEETING BUKAREST	2.000	2.000
ROBERT SCHUMAN STIFTUNG WARSAWA	10.000	10.000
EALIZ WAIDHOFEN	4.000	4.000
EURIADE	5.000	5.000
	<u>33.210</u>	<u>35.210</u>
2006		
RUMÄNIEN PROJEKT 0570	5.000	-
EUROPATAGE	3.000	-
SME AFTER EU ACCESION	5.500	-
STIFTUNG F. RECHTSPOLITIK	5.000	-

VORSCHU TRADUCTION LIVRE RUSSE ROUMAIN	7.000	-
	<u>25.500</u>	-
Total	75.110	126.020

Diese Forderungen stellen bedingte Vermögensposten dar, die bei Nachweis des Verwendungszweckes ausgabewirksam gebucht werden. Für die Projekte liegen die entsprechenden Vorstandsprotokolle vor. Zu den Vorschüssen/Projekten verweisen wir auch auf die Ausführungen unter Punkt 5.3.2 des Prüfungsberichtes.

Wartekonto

Zum Jahresende bestehen noch transitorische Forderungen in Höhe von EUR 12.274 (i.V. EUR 52.460) und transitorische Verbindlichkeiten in Höhe von EUR 5.234 vorwiegend aus noch abzurechnenden Kosten.

Zinsforderungen

Der Posten beinhaltet Stückzinsen in Höhe von EUR 712 (i.V. EUR 480), die bei Fälligkeit der Zinszahlung (Zuflussprinzip) erfolgswirksam vereinnahmt werden.

Verbindlichkeiten gegenüber Kreditinstituten

Zum 31. Dezember 2006 bestanden Kontokorrentverbindlichkeiten gegenüber Kreditinstituten, in Höhe von EUR 1.631 (i.V. EUR 2.718).

Verbindlichkeiten

Zum 31. Dezember 2006 bestanden Verbindlichkeiten aus noch abzurechnenden Dienstleistungen in Höhe von EUR 1.164 (i.V. EUR 96.424).

Schlussbestand zum 31. Dezember 2006

Der Schlussbestand zum 31. Dezember 2006 weist ein Vermögen von EUR 9.557.376 (i.V. EUR 9.384.819) aus und erhöht sich gegenüber dem Vorjahr um EUR 172.557.

Das ausgewiesene Vermögen enthält einen bedingten Vermögensbestand in Höhe von EUR 75.110 (i.V. EUR 126.020), welcher Auszahlungen von Vorschüssen an Zuwendungsempfänger enthält. Sobald der entsprechende Verwendungsnachweis erbracht wird, werden diese Beträge ausgabewirksam verbucht und vermindern somit den Vermögensbestand.

Bericht des réviseur d'entreprises

Entsprechend dem uns vom Vorstand der Stiftung erteilten Auftrag vom 23. Oktober 2006 haben wir den beigefügten Jahresabschluss der Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas geprüft, der aus der Bilanz zum 31. Dezember 2006 und der Gewinn- und Verlustrechnung sowie dem Anhang für das an diesem Datum abgelaufene Geschäftsjahr besteht.

Verantwortung des Verwaltungsrats für den Jahresabschluss

Die Erstellung und die den tatsächlichen Verhältnissen entsprechende Darstellung dieses Jahresabschlusses gemäß den in Luxemburg geltenden gesetzlichen Bestimmungen und Verordnungen zur Erstellung und Darstellung des Jahresabschlusses liegen in der Verantwortung des Verwaltungsrats. Diese Verantwortung umfasst die Entwicklung, Umsetzung und Aufrechterhaltung des internen Kontrollsystems hinsichtlich der Erstellung und der den tatsächlichen Verhältnissen entsprechenden Darstellung des Jahresabschlusses, so dass dieser frei von wesentlichen unzutreffenden Angaben ist, unabhängig davon, ob diese aus Unrichtigkeiten oder Verstößen resultieren, sowie die Auswahl und Anwendung von angemessenen Rechnungslegungsgrundsätzen und -methoden und die Festlegung angemessener rechnungslegungsrelevanter Schätzungen.

Verantwortung des Réviseur d'Entreprises

In unserer Verantwortung liegt es, auf der Grundlage unserer Abschlussprüfung diesem Jahresabschluss ein Testat zu erteilen. Wir führten unsere Abschlussprüfung nach den vom Institut des Réviseurs d'Entreprises umgesetzten internationalen Prüfungsgrundsätzen (International Standards on Auditing) durch. Diese Grundsätze verlangen, dass wir die Berufspflichten und -grundsätze einhalten und die Prüfung dahingehend planen und durchführen, dass mit hinreichender Sicherheit erkannt werden kann, ob der Jahresabschluss frei von wesentlichen unzutreffenden Angaben ist.

Eine Abschlussprüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zum Erhalt von Prüfungsnachweisen für die im Jahresabschluss enthaltenen Wertansätze und Informationen. Die Auswahl der Prüfungshandlungen obliegt der Beurteilung des Réviseur d'Entreprises ebenso wie die Bewertung des Risikos, dass der Jahresabschluss wesentliche unzutreffende Angaben aufgrund von Unrichtigkeiten oder Verstößen enthält. Im Rahmen dieser Risikoeinschätzung berücksichtigt der Réviseur d'Entreprises das für die Erstellung und die den tatsächlichen Verhältnissen entsprechende Darstellung des Jahresabschlusses eingerichtete interne Kontrollsystem, um die unter diesen Umständen angemessenen Prüfungshandlungen festzulegen, nicht jedoch, um ein Testat über die Wirksamkeit des internen Kontrollsystems abzugeben.

Eine Abschlussprüfung beinhaltet ebenfalls die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsgrundsätze und -methoden und der Angemessenheit der vom Verwaltungsrat vorgenommenen Schätzungen sowie die Beurteilung der Gesamtdarstellung des Jahresabschlusses. Nach unserer Auffassung sind die erlangten Prüfungsnachweise als Grundlage für die Erteilung unseres Testats ausreichend und angemessen.

Testat

Nach unserer Auffassung vermittelt der beigefügte Jahresabschluss in Übereinstimmung mit den in Luxemburg geltenden gesetzlichen Bestimmungen und Verordnungen betreffend die Erstellung und Darstellung des Jahresabschlusses ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage der Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas zum 31. Dezember 2006 sowie der Ertragslage für das an diesem Datum abgelaufene Geschäftsjahr.

Luxemburg, den 15. Oktober 2007.

KPMG Audit S.à r.l.

Réviseur d'Entreprises

P. Wies

Anlage 1

Rechnungsabschluss zum 31. Dezember 2006

	EUR	EUR
Vermögen zum 01.01.2006		
Wertpapiere	9.144.661	
Fondsguthaben	71.488	
Termingelder	72.621	
Bankguthaben	16.205	
Kasse	26	
Vorschüsse/Projekte	126.020	
Wartekonto (transitorische Forderungen)	52.460	
Zinsforderungen	480	
Verbindlichkeiten gegenüber Kreditinstituten	-2.718	
Verbindlichkeiten	-96.424	
	<hr/>	
	9.384.819	
Einnahmen		
01.01.2006 - 31.12.2006	718.341	
Ausgaben		
01.01.2006 - 31.12.2006	-545.784	
Vermögen zum 31.12.2006		
Wertpapiere		8.815.550
Fondsguthaben		439.397
Termingelder		199.528
Bankguthaben		22.808
Kasse		26
Vorschüsse/Projekte		75.110
Wartekonto (transitorische Forderungen)		12.274
Zinsforderungen		712
Wartekonto (transitorische Verbindlichkeiten)		-5.234
Verbindlichkeiten gegenüber Kreditinstituten		-1.631
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen		-1.164
		<hr/>
	9.557.376	9.557.376

Anlage 2

Einnahmen / Ausgaben

01.01.2006 - 31.12.2006

01.01.2005 - 31.12.2005

	01.01.2006 -31.12.2006	01.01.2005 -31.12.2005
Zinsen und ähnliche Erträge	654.130	602.429
Sonstige Einnahmen	64.211	18.839
Summe der Einnahmen	<hr/>	<hr/>
	718.341	621.268
Stipendiaten	35.711	92.402
Besucherprogramme	-	613
Kongresse und Fachtagungen	153.278	210.043
Robert Schuman-Institut/Budapest	100.000	100.000

49584

Veröffentlichungen	33.777	16.204
Infrastrukturhilfen	-	-
Delegationen	-	2.171
Personal-und Aufwandsentschädigungen	21.000	21.000
Kapitalverkehrskosten	19.976	18.994
Wertberichtigungen auf Wertpapiere und Agioabschreibungen auf endfällige Anleihen	42.876	59.685
Abschreibungen Vorschüsse	94.285	108.884
Stückzinsaufwand	4.228	5.878
Sonstige Verwaltungskosten	40.653	49.999
Summe der Ausgaben	545.784	685.873

Référence de publication: 2008046842/268/491.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00589. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080051531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

Merendal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.204.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 03 janvier 2006 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que:

1 °) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés:

- Monsieur Yves Pirenne - Administrateur

- Monsieur Patrick Meunier (demeurant professionnellement au siège de la société) - Administrateur;

- MAZARS S.A (anciennement MAZARS ET GUERARD), 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg - Commissaire aux comptes.

2 °) Administrateur délégué: Monsieur Yves Pirenne a été reconduit à son poste d'Administrateur Délégué de la société pour une durée de 5 ans.

Tous les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

MERENDAL CORPORATION S.A

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2008046551/6102/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.

Paganini Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 37.323.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/4/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008046592/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, réf. LSO-CP00260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080050299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2008.